

Registre de Commerce et des Sociétés

Numéro RCS : B163544

Référence de dépôt : L250281328

Déposé et enregistré le 12/08/2025

ELKOETP20250415T14433801_002

No. RC SL : B163544

Matricule : 2011 2435 418

Date d'entrée eCDF : 12/08/2025

BILAN**Exercice du** 01 01/01/2024 **au** 02 31/12/2024 (en 03 EUR)

Verbandskëscht

5, rue de Turi
L-3378 Livange**ACTIF**

	Référence(s)	Exercice courant	Exercice précédent
A. Capital souscrit non versé	1101 _____	101 _____	102 _____
I. Capital souscrit non appelé	1103 _____	103 _____	104 _____
II. Capital souscrit appelé et non versé	1105 _____	105 _____	106 _____
B. Frais d'établissement	1107 _____	107 _____	108 _____
C. Actif immobilisé	1109 _____	109 <u>1.004.827,76</u>	110 <u>1.059.562,53</u>
I. Immobilisations incorporelles	1111 <u>2.2.2/3</u>	111 <u>400.877,75</u>	112 <u>368.371,49</u>
1. Frais de développement	1113 _____	113 _____	114 _____
2. Concessions, brevets, licences, marques, ainsi que droits et valeurs similaires s'ils ont été	1115 _____	115 <u>400.877,75</u>	116 <u>368.371,49</u>
a) acquis à titre onéreux, sans devoir figurer sous C.I.3	1117 _____	117 _____	118 _____
b) créés par l'entreprise elle-même	1119 _____	119 <u>400.877,75</u>	120 <u>368.371,49</u>
3. Fonds de commerce, dans la mesure où il a été acquis à titre onéreux	1121 _____	121 _____	122 _____
4. Acomptes versés et immobilisations incorporelles en cours	1123 _____	123 _____	124 _____
II. Immobilisations corporelles	1125 <u>2.2.3/4</u>	125 <u>402.075,01</u>	126 <u>489.316,04</u>
1. Terrains et constructions	1127 _____	127 <u>353.025,40</u>	128 <u>408.297,06</u>
2. Installations techniques et machines	1129 _____	129 <u>6.638,69</u>	130 <u>12.313,38</u>

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des comptes annuels

	Référence(s)	Exercice courant	Exercice précédent
3. Autres installations, outillage et mobilier	1131	42.410,92	68.705,60
4. Acomptes versés et immobilisations corporelles en cours	1133		
III. Immobilisations financières	1135	201.875,00	201.875,00
1. Parts dans des entreprises liées	1137		
2. Créances sur des entreprises liées	1139		
3. Participations	1141		
4. Créances sur des entreprises avec lesquelles l'entreprise a un lien de participation	1143		
5. Titres ayant le caractère d'immobilisations	1145		
6. Autres prêts	1147	201.875,00	201.875,00
D. Actif circulant	1151	9.009.741,68	9.973.664,46
I. Stocks	1153		
1. Matières premières et consommables	1155		
2. Produits en cours de fabrication	1157		
3. Produits finis et marchandises	1159		
4. Acomptes versés	1161		
II. Créances	1163	2.984.266,17	5.281.507,44
1. Créances résultant de ventes et prestations de services	1165	2.873.284,35	4.905.705,24
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	1167	2.873.284,35	4.905.705,24
b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an	1169		
2. Créances sur des entreprises liées	1171	31.788,48	112.252,80
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	1173	31.788,48	112.252,80
b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an	1175	0,00	0,00
3. Créances sur des entreprises avec lesquelles l'entreprise a un lien de participation	1177		
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	1179		
b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an	1181		
4. Autres créances	1183	79.193,34	263.549,40
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	1185	79.193,34	263.549,40
b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an	1187		

No. RCSL : B163544

Matricule : 2011 2435 418

	Référence(s)	Exercice courant	Exercice précédent
III. Valeurs mobilières	1189 _____	189 _____	190 <u>944.631,00</u>
1. Parts dans des entreprises liées	1191 _____	191 _____	192 _____
2. Actions propres ou parts propres	1209 _____	209 _____	210 _____
3. Autres valeurs mobilières	1195 <u>2.2.6</u>	195 _____	196 <u>944.631,00</u>
IV. Avoirs en banques, avoirs en compte de chèques postaux, chèques et encaisse	1197 <u>2.2.7</u>	197 <u>6.025.475,51</u>	198 <u>3.747.526,02</u>
E. Comptes de régularisation	1199 <u>2.2.8/7</u>	199 <u>292.032,89</u>	200 <u>58.432,02</u>
TOTAL DU BILAN (ACTIF)		201 <u>10.306.602,33</u>	202 <u>11.091.659,01</u>

CAPITAUX PROPRES ET PASSIF

	Référence(s)	Exercice courant	Exercice précédent
A. Capitaux propres			
1301	<u>8</u>	<u>5.078.411,44</u>	<u>4.472.036,60</u>
I. Capital souscrit	1303	<u>12.000,00</u>	<u>12.000,00</u>
II. Primes d'émission	1305		
III. Réserve de réévaluation	1307		
IV. Réserves	1309	<u>612.125,00</u>	<u>628.932,53</u>
1. Réserve légale	1311	<u>1.200,00</u>	<u>1.200,00</u>
2. Réserve pour actions propres ou parts propres	1313		
3. Réserves statutaires	1315		
4. Autres réserves, y compris la réserve de juste valeur	1429	<u>610.925,00</u>	<u>627.732,53</u>
a) autres réserves disponibles	1431	<u>50,00</u>	<u>50,00</u>
b) autres réserves non disponibles	1433	<u>610.875,00</u>	<u>627.682,53</u>
V. Résultats reportés	1319	<u>3.659.551,69</u>	<u>3.430.494,31</u>
VI. Résultat de l'exercice	1321	<u>221.184,06</u>	<u>212.249,85</u>
VII. Acomptes sur dividendes	1323		
VIII. Subventions d'investissement en capital	1325	<u>573.550,69</u>	<u>188.359,91</u>
B. Provisions	1331	<u>1.254.524,88</u>	<u>2.953.427,92</u>
1. Provisions pour pensions et obligations similaires	1333		
2. Provisions pour impôts	1335		
3. Autres provisions	1337	<u>1.254.524,88</u>	<u>2.953.427,92</u>
C. Dettes	1435	<u>3.973.666,01</u>	<u>3.666.194,49</u>
1. Emprunts obligataires	1437		
a) Emprunts convertibles	1439		
i) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	1441		
ii) dont la durée résiduelle est supérieure à un an	1443		
b) Emprunts non convertibles	1445		
i) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	1447		
ii) dont la durée résiduelle est supérieure à un an	1449		
2. Dettes envers des établissements de crédit	1355		
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	1357		
b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an	1359		

	Référence(s)	Exercice courant	Exercice précédent
3. Acomptes reçus sur commandes pour autant qu'ils ne sont pas déduits des stocks de façon distincte	1361 _____	361 _____	362 _____
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	1363 _____	363 _____	364 _____
b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an	1365 _____	365 _____	366 _____
4. Dettes sur achats et prestations de services	1367 _____	367 <u>413.624,53</u>	368 <u>446.362,87</u>
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	1369 _____	369 <u>413.624,53</u>	370 <u>446.362,87</u>
b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an	1371 _____	371 _____	372 _____
5. Dettes représentées par des effets de commerce	1373 _____	373 _____	374 _____
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	1375 _____	375 _____	376 _____
b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an	1377 _____	377 _____	378 _____
6. Dettes envers des entreprises liées	1379 _____	379 <u>673.857,37</u>	380 <u>1.668.496,50</u>
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	1381 _____ <u>16</u>	381 <u>673.857,37</u>	382 <u>1.668.496,50</u>
b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an	1383 _____	383 _____	384 _____
7. Dettes envers des entreprises avec lesquelles l'entreprise a un lien de participation	1385 _____	385 _____	386 _____
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	1387 _____	387 _____	388 _____
b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an	1389 _____	389 _____	390 _____
8. Autres dettes	1451 _____	451 <u>2.886.184,11</u>	452 <u>1.551.335,12</u>
a) Dettes fiscales	1393 _____	393 <u>587.334,54</u>	394 <u>539.065,28</u>
b) Dettes au titre de la sécurité sociale	1395 _____	395 <u>943.339,86</u>	396 <u>871.426,16</u>
c) Autres dettes	1397 _____	397 <u>1.355.509,71</u>	398 <u>140.843,68</u>
i) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	1399 _____	399 <u>1.355.509,71</u>	400 <u>140.843,68</u>
ii) dont la durée résiduelle est supérieure à un an	1401 _____	401 _____	402 _____
D. Comptes de régularisation	1403 _____ <u>2.2.12</u>	403 _____	404 _____
TOTAL DU BILAN (CAPITAUX PROPRES ET PASSIF)		405 <u>10.306.602,33</u>	406 <u>11.091.659,01</u>

Registre de Commerce et des Sociétés

Numéro RCS : B163544

Référence de dépôt : L250281328

Déposé le 12/08/2025

Verbandskëscht
Société à Responsabilité Limitée

**COMPTES ANNUELS
SE CLÔTURANT LE**

31 décembre 2024

Siège social : L-3378 Livange
5, Rue de Turi

RCS Luxembourg : B163544

Table des matières

	Page
Rapport de gestion	1 - 2
Rapport du Réviseur d'Entreprises Agréé	3 - 5
Bilan	6 - 10
Compte de profits et pertes	11 - 12
Annexes aux comptes annuels	13 - 25

Verbandskëscht

Société à responsabilité limitée

Siège social : 5, rue de Turi L-3378 Livange

R.C.S. Luxembourg B 163.544

(ci-après la « **Société** »)

**RAPPORT DE GESTION DE LA GÉRANCE À L'ASSOCIÉE UNIQUE
DE LA SOCIÉTÉ**

Chère associée unique,

Afin de vous rendre compte de l'activité de la Société au cours de l'exercice écoulé et soumettre à votre approbation les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2024, nous vous présentons notre rapport sur la situation de la Société.

SITUATION DE LA SOCIÉTÉ DURANT L'EXERCICE ÉCOULÉ

Activité

Les comptes et résultats de l'exercice 2024, que nous vous présentons, se traduisent ainsi :

- L'évolution des affaires de la Société pendant l'exercice 2024 a connu une hausse du chiffre d'affaires alors que le résultat après impôts a diminué.
- Le chiffre d'affaires de la Société s'élève pour l'exercice 2024 à EUR 26.691.684,07.
- En 2024, le résultat net s'élève à un bénéfice de EUR 221.184,06.
- L'effectif moyen de la Société pour l'année 2024 était de 281 personnes.

EXISTENCE DE SUCCURSALES

Nous vous rappelons que la Société n'a aucune succursale.

PRISES DE PARTICIPATIONS

Nous vous rappelons que la Société n'a pris aucune participation significative au cours de l'exercice écoulé.

ACTIVITÉS EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

La Société n'a pas mené d'activités de recherche et développement au cours de l'exercice écoulé.

CESSIONS DE PARTICIPATIONS

La Société n'a procédé à aucune cession de participation significative au cours de l'exercice écoulé.

ACQUISITION OU CESSION DE PARTS SOCIALES PROPRES

Nous vous rappelons que la Société n'a pas acquis (ou cédé) de parts sociales propres au cours de l'exercice écoulé.

SITUATION DU MANDAT DES GÉRANTS

Nous vous signalons qu'aucun mandat des gérants n'arrive à échéance.

SITUATION DU MANDAT DU RÉVISEUR D'ENTREPRISES

Nous vous proposons de renouveler la société anonyme de droit luxembourgeois **C-CLERC**, établie et ayant son siège social à L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 200.724, en qualité de réviseur d'entreprises de la Société, pour l'exercice 2025.

ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS AU COURS DE L'EXERCICE 2024

Durant l'exercice 2024, aucun événement important n'est à signaler qui a eu un impact sur notre activité.

ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE 2024

Au 31 décembre 2024, aucun événement important n'est à signaler qui pourrait avoir un impact sur notre activité.

PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES QUANT AU DÉVELOPPEMENT DE LA SOCIÉTÉ

Nous n'avons pas à noter de risques particuliers ou d'incertitudes notables pouvant interférer dans le développement de la société.

PROJECTION QUANT AU DÉVELOPPEMENT FUTUR DE LA SOCIÉTÉ

La Société se fixe pour objectif dans l'année à venir d'augmenter le volume de sa clientèle.

Livange, le 12 août 2025



Alex MERGEN
Gérant Unique

A l'associé unique de
Verbandskëscht
Société à responsabilité limitée
5, rue de Turi
L-3378 Livange

RAPPORT DU REVISEUR D'ENTREPRISES AGREE

Rapport sur l'audit des comptes annuels

Opinion

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de Verbandskëscht S.à.r.l. (la « Société ») comprenant le bilan au 31 décembre 2024 ainsi que le compte de profits et pertes pour l'exercice clos à cette date, et les notes aux comptes annuels, incluant un résumé des principales méthodes comptables.

A notre avis, les comptes annuels ci-joints présentent sincèrement dans tous leurs aspects significatifs la situation financière de la Société au 31 décembre 2024, ainsi que des résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et à la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit en conformité avec la loi du 23 juillet 2016 relative à la profession de l'audit (la loi du 23 juillet 2016) et les normes internationales d'audit (ISA) telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de la loi du 23 juillet 2016 et des normes ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du réviseur d'entreprises agréé pour l'audit des comptes annuels » du présent rapport. Nous sommes également indépendants de la Société conformément au code international de déontologie des professionnels comptables, y compris les normes internationales d'indépendance, publié par le Comité des normes internationales d'éthique pour les comptables (Code de l'IESBA) tel qu'adopté pour le Luxembourg par la CSSF ainsi qu'aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités éthiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Gérant Unique. Les autres informations se composent des informations présentées dans le rapport de gestion mais ne comprennent pas les comptes annuels et notre rapport d'audit sur ces comptes annuels.

Notre opinion sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des comptes annuels, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les comptes annuels ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités du Gérant Unique pour les comptes annuels

Le Gérant Unique est responsable de l'établissement et de la présentation fidèle des comptes annuels conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre l'établissement des comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, c'est au Gérant Unique qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le Gérant Unique a l'intention de liquider la Société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Responsabilités du réviseur d'entreprises agréé pour l'audit des comptes annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport du réviseur d'entreprises agréé contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi du 23 juillet 2016 et aux ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi du 23 juillet 2016 et aux ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Gérant Unique, de même que les informations y afférentes fournies par ce dernier ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Gérant Unique du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Cependant, des événements ou situations futurs pourraient amener la Société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des comptes annuels, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les comptes annuels représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables du gouvernement d'entreprise notamment l'étendue et le calendrier prévu des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Le rapport de gestion est en concordance avec les comptes annuels et a été établi conformément aux exigences légales applicables.

Bertrange, le 12 août 2025

C-CLERC S.A.

Cabinet de révision agréé



Mariateresa Di-Martino
Réviseur d'Entreprises Agréé

Note 1 - Informations générales

Verbandskëscht (ci-après « la Société ») a été constituée le 09/09/2011 sous la forme d'une Société à responsabilité limitée et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B163544 pour une durée illimitée.

Le siège social est établi au 5, rue de Turi, L-3378 Livange.

L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

La Société a pour objet social, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, pour compte propre ou pour compte de tiers, de promouvoir, coordonner, assurer, gérer et organiser :

- des services ambulatoires en faveur du maintien à domicile des personnes âgées dépendantes, malades et/ou handicapées
- des établissements stationnaires et semi-stationnaires et des institutions spécialisées apportant des aides, des soins et des activités de conseil et de soutien
- de l'aide à domicile, c'est-à-dire toute activité consistant à accomplir pour au moins trois personnes, principalement au domicile des usagers, des prestations entre autres d'entretien, d'assistance au niveau des activités de la vie quotidienne, d'aide au niveau des tâches domestiques, de garde, de guidance et d'orientation socio-familiales, éducatives et/ou gérontologiques, d'accompagnement au niveau des démarches administratives et sociales, d'aides et de soins comprenant les actes essentiels de la vie, les tâches domestiques, le soutien à domicile et le conseil pris en charge par l'assurance dépendance, y compris les prises en charge de situations de fin de vie
- des soins à domicile, c'est-à-dire toute activité consistant à accomplir pour au moins trois personnes, principalement au domicile des usagers, des prestations de soins relevant des attributions des professions de santé, y compris les prises en charge de situations de fin de vie.

D'une façon générale, la Société pourra effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, immobilières, mobilières et financières, pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

La Société pourra s'intéresser, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises se rattachant à son objet ou de nature à le favoriser et à le développer.

La Société exerce son activité sous les numéros d'agrément PA11/11/008 et PA22/04/072, obtenus de la part du Ministère de la Famille et de l'Intégration.

Note 2 - Principes, règles, méthodes comptables et modes d'évaluation

Note 2.1 - Principes généraux

Les comptes annuels sont établis conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur au Luxembourg aux principes comptables généralement admis et au principe de continuité d'exploitation.

Les politiques comptables et les principes d'évaluation sont, en dehors des règles imposées par la Loi modifiée du 19 décembre 2002, déterminées et mises en place par le Gérant.

La préparation des comptes annuels implique le recours à un certain nombre d'estimations comptables déterminantes. Elle impose aussi au Gérant d'exercer son jugement dans l'application des principes comptables. Tout changement dans les hypothèses peut avoir des répercussions significatives sur les comptes annuels de la période durant laquelle ces hypothèses ont changé. La Direction estime que les hypothèses sous-jacentes sont adéquates et que les comptes annuels donnent ainsi une image fidèle de la situation financière et des résultats de la Société.

La Société fait des estimations et hypothèses qui ont une incidence sur les montants repris à l'actif et au passif au cours de la période suivante. Les estimations et les jugements sont évalués de façon continue et se basent sur l'expérience passée et d'autres facteurs, dont des anticipations d'évènements futurs jugées raisonnables dans ces circonstances.

Note 2.2 - Principales règles d'évaluation

Les principales règles d'évaluation adoptées par la Société sont les suivantes :

Note 2.2.1 - Conversion des postes en devise

La Société tient sa comptabilité en Euro.

Toutes les transactions exprimées dans une devise autre que l'Euro sont enregistrées en Euro au cours de change en vigueur à la date de transaction.

Les frais d'établissement et les immobilisations exprimés dans une devise autre que l'Euro sont convertis en Euro au cours de change historique en vigueur au moment de la transaction. A la date de clôture, ces immobilisations restent converties au cours de change historique.

Les avoirs en banque sont convertis aux taux de change en vigueur à la date de clôture des comptes. Les pertes et les profits de change en résultant sont enregistrés au compte de profits et pertes de l'exercice.

Les autres postes de l'actif et du passif sont évalués individuellement au plus bas, respectivement au plus haut, de leur valeur convertie au cours de change historique ou de leur valeur déterminée sur base des cours de change en vigueur à la date de clôture du bilan. Seules les pertes de change non réalisées sont comptabilisées dans le compte de profits et pertes. Les gains de change sont enregistrés au compte de profits et pertes au moment de leur réalisation.

Lorsqu'il existe un lien économique entre un actif et un passif, ceux-ci sont évalués globalement selon la méthode décrite ci-dessus et seule la perte de change nette non réalisée est enregistrée au compte de profits et pertes et les gains non réalisés ne sont pas enregistrés.

Note 2 - Principes, règles, méthodes comptables et modes d'évaluation (Suite)

Note 2.2.2 - Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées au prix d'acquisition diminué des corrections de valeur. Les corrections de valeur pour dépréciation sont calculées suivant la méthode linéaire en fonction de la durée d'utilisation estimée des biens.

En cas de dépréciation qui, de l'avis du Gérant Unique, revêt un caractère durable, les immobilisations corporelles font l'objet de corrections de valeur afin de leur donner la valeur inférieure qui est à leur attribuer à la date de clôture du bilan. Ces corrections de valeur ne sont pas maintenues lorsque les raisons qui ont motivé leur constitution ont cessé d'exister.

Les immobilisations incorporelles sont amorties linéairement sur base de leurs durées d'utilisations estimées.

	Méthode d'amortissement	Taux d'amortissement
Logiciels	Linéaire	33,3%

Note 2.2.3 - Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées au prix d'acquisition diminué des corrections de valeur. Les corrections de valeur pour dépréciation sont calculées suivant la méthode linéaire en fonction de la durée d'utilisation estimée des biens.

En cas de dépréciation qui, de l'avis du Gérant Unique, revêt un caractère durable, les immobilisations corporelles font l'objet de corrections de valeur afin de leur donner la valeur inférieure qui est à leur attribuer à la date de clôture du bilan. Ces corrections de valeur ne sont pas maintenues lorsque les raisons qui ont motivé leur constitution ont cessé d'exister.

Les immobilisations corporelles sont amorties linéairement sur base de leurs durées d'utilisation estimées.

	Méthode d'amortissement	Taux d'amortissement
Aménagement bureaux	Linéaire	10% à 20%
Machines	Linéaire	25% à 33,3%
Véhicules de transport	Linéaire	15% à 33,3%
Mobilier	Linéaire	10%
Matériel informatique	Linéaire	25% à 50%
Autres installations	Linéaire	10% à 50%

Note 2 - Principes, règles, méthodes comptables et modes d'évaluation (Suite)

Note 2.2.4 - Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont évaluées à la valeur nominale.

En cas de dépréciation qui, de l'avis du Gérant, revêt un caractère durable, ces immobilisations financières font l'objet de corrections de valeur afin de leur donner la valeur inférieure qui est à leur attribuer à la date de clôture du bilan. Ces corrections de valeur ne sont pas maintenues lorsque les raisons qui ont motivé leur constitution ont cessé d'exister.

Note 2.2.5 - Créances

Les créances sont enregistrées à leur valeur nominale. Elles font l'objet de corrections de valeur lorsque leur recouvrement est compromis. Ces corrections de valeur ne sont pas maintenues si les raisons qui ont motivé leur constitution ont cessé d'exister.

Note 2.2.6 - Autres valeurs mobilières

Les valeurs mobilières sont évaluées au prix d'acquisition incluant les frais accessoires et exprimées dans la devise de préparation des comptes annuels. Une correction de valeur est enregistrée lorsque le prix d'acquisition est supérieur au prix du marché. Ces corrections de valeur ne sont pas maintenues lorsque les raisons qui ont motivé leur constitution ont cessé d'exister.

Note 2.2.7 - Avoirs en banques, avoirs en compte de chèques postaux, chèques et encaisse

Le poste Avoirs en banques, avoirs en compte de chèques postaux, chèques et en caisse reprend aussi tous les postes de liquidité en transit non encore repris sur les comptes bancaires.

Note 2.2.8 - Comptes de régularisation actif

Ce poste comprend les charges comptabilisées pendant l'exercice mais qui sont imputables à un exercice ultérieur.

Note 2.2.9 – Subventions d'investissement en capital

Les subventions reçues relatives au financement d'un investissement sont inscrites dans les « Capitaux propres » pour leur valeur initiale. Elles sont amorties selon le même principe et sur la même durée que l'actif auquel elles se rapportent.

Note 2.2.10 - Provisions

Les provisions ont pour objet de couvrir des charges ou des dettes qui sont nettement circonscrites quant à leur nature mais qui, à la date de clôture du bilan, sont ou probables ou certaines mais indéterminées quant à leur montant ou quant à leur date de survenance.

Des provisions sont également constituées pour couvrir des charges qui trouvent leur origine dans l'exercice ou dans un exercice antérieur et qui sont nettement circonscrites quant à leur nature mais qui, à la date de clôture du bilan, sont ou probables ou certaines mais indéterminées quant à leur montant ou quant à la date de leur survenance.

Note 2.2.11 - Dettes

Les dettes sont enregistrées à la valeur de remboursement. Lorsque le montant à rembourser sur des dettes est supérieur au montant reçu, la différence est portée au compte de profits et pertes à l'émission de la dette.

Note 2 - Principes, règles, méthodes comptables et modes d'évaluation (Suite)

Note 2.2.12 - Compte de régularisation passif

Ce poste comprend les produits perçus durant l'exercice mais qui sont imputables à un exercice ultérieur.

Note 2.2.13 - Chiffre d'affaires net

Le chiffre d'affaires net comprend les montants résultant de la prestation des services correspondant aux activités ordinaires de la Société. Il est essentiellement composé des revenus provenant des actes prestés et approuvés par la Caisse Nationale de Santé ainsi que ceux en attente de validation relatif à l'exercice courant. Il inclut également des revenus provenant des actes paramédicaux.

Note 2.2.14 - Leasings

Les loyers relatifs aux leasings opérationnels et financiers du matériel roulant sont enregistrés en charges sous le poste « Autres charges externes » du compte de profits et pertes.

Note 3 – Immobilisations incorporelles

Les mouvements de l'exercice se présentent comme suit :

	Concessions, brevets, licences, marques ainsi que droits et valeurs similaires	Acomptes versés et immobilisations incorporelles en cours	Total
	EUR	EUR	EUR
Valeur brute au début de l'exercice	397 623,20	0,00	397 623,20
Entrées au cours de l'exercice	185 953,03	-	185 953,03
Sorties au cours de l'exercice	-	-	0,00
Transferts de l'exercice	-	-	-
Valeur brute à la fin de l'exercice	583 576,23	0,00	583 576,23
Corrections de valeur cumulées au début de l'exercice	(29 251,71)	0,00	(29 251,71)
Dotations de l'exercice	(153 446,77)	-	(153 446,77)
Reprises exceptionnelles de l'exercice	-	-	-
Reprises de l'exercice	-	-	0,00
Corrections de valeur cumulées à la fin de l'exercice	(182 698,48)	0,00	(182 698,48)
Valeur nette à la fin de l'exercice	400 877,75	0,00	400 877,75
Valeur nette à la fin de l'exercice précédent	368 371,49	0,00	368 371,49

Verbandskëscht S.à r.l.
Annexe aux comptes annuels 2024

Note 4 – Immobilisations corporelles

Les mouvements de l'exercice se présentent comme suit :

	Terrains et constructions	Installations techniques et machines	Autres installations, outillage et mobilier	Acomptes versés et immobilisations corporelles en cours	Total
	EUR	EUR	EUR	EUR	EUR
Valeur brute au début de l'exercice	527 875,31	40 692,65	369 993,46	0,00	938 561,42
Entrées au cours de l'exercice	-	-	4 274,99	-	4 274,99
Sorties au cours de l'exercice	-	-	(1 425,00)	-	(1 425,00)
Transferts de l'exercice	-	-	0,00	-	-
Valeur brute à la fin de l'exercice	527 875,31	40 692,65	372 843,45	0,00	941 411,41
Corrections de valeur cumulées au début de l'exercice	(119 578,25)	(28 379,27)	(301 287,86)	0,00	(449 245,38)
Dotations de l'exercice	(55 271,66)	(5 674,69)	(29 738,42)	-	(90 684,77)
Reprises exceptionnelles de l'exercice	-	-	-	-	-
Reprises de l'exercice	-	-	593,75	-	593,75
Corrections de valeur cumulées à la fin de l'exercice	(174 849,91)	(34 053,96)	(330 432,53)	0,00	(539 336,40)
Valeur nette à la fin de l'exercice	353 025,40	6 638,69	42 410,92	0,00	402 075,01
Valeur nette à la fin de l'exercice précédent	408 297,06	12 313,38	68 705,60	0,00	489 316,04

Note 5 - Immobilisations financières

Les mouvements de l'exercice se présentent comme suit :

	Participations	Autres prêts	Total
	EUR	EUR	EUR
Valeur brute au début de l'exercice	0,00	201 875,00	201 875,00
Entrées au cours de l'exercice	-	-	-
Sorties au cours de l'exercice	-	-	-
Transferts de l'exercice	-	-	-
Valeur brute à la fin de l'exercice	0,00	201 875,00	201 875,00
Corrections de valeur cumulées au début de l'exercice	0,00	0,00	0,00
Dotations de l'exercice	-	-	-
Reprises exceptionnelles de l'exercice	-	-	-
Reprises de l'exercice	-	-	-
Corrections de valeur cumulées à la fin de l'exercice	0,00	0,00	0,00
Valeur nette à la fin de l'exercice	0,00	201 875,00	201 875,00
Valeur nette à la fin de l'exercice précédent	0,00	201 875,00	201 875,00

Verbandskëscht S.à r.l.
Annexe aux comptes annuels 2024

Note 6 – Créances

Les créances se composent comme suit :

	2024	2023
	EUR	EUR
Créances résultant de ventes et prestations de services		
<i>Clients</i>	2 887 639,42	4 879 785,87
<i>Clients — créances douteuses</i>	7 915,53	7 915,53
<i>Corrections de valeur sur créances douteuses</i>	(45 034,44)	(40 846,17)
<i>Fournisseurs débiteurs</i>	22 763,84	58 850,01
Sous-Total	2 873 284,35	4 905 705,24
Créances sur des entreprises liées		
<i>Ventes de marchandises et de prestations de services</i>	31 788,48	12 252,80
<i>Prêts et avances</i>	-	100 000,00
Sous-Total	31 788,48	112 252,80
Créances sur des entreprises avec un lien de participation		
<i>Prêts et avances</i>	8 742,00	14 742,00
<i>Corrections de valeur sur créances douteuses</i>	(8 742,00)	(14 742,00)
Sous-Total	0,00	0,00
Autres créances		
<i>Créances sur associés ou actionnaires</i>	-	55 398,41
<i>Créances sur personnel</i>	182,70	-
<i>Autres subventions</i>	20 871,77	146 140,09
<i>Administration des Contributions Directes</i>	41 340,90	62 010,90
<i>Administration de l'Enregistrement et des Domaines</i>	16 797,97	-
Sous-Total	79 193,34	263 549,40
Total	2 984 266,17	5 281 507,44

Au 31 décembre 2024, les créances clients sont principalement composées des factures non payées, émises à la CNS et aux patients, ainsi que des avances reçues de la CNS.

Note 7 - Compte de régularisation - Actif

Les comptes de régularisation sont constitués principalement de charges à reporter d'un montant de EUR 292.032,89 (EUR 58.432,02 en 2023).

Note 8 – Capitaux propres

Le capital souscrit s'élève à EUR 12.000,00 et est représenté par 1.200 actions d'une valeur nominale de EUR 10,00 entièrement libérées.

	Au 01.01.2024	Affectation du résultat 2023	Résultat de l'exercice 2024	Paiements dividendes	Subventions d'investissement en capital	Au 31.12.2024
Capital souscrit	12 000,00					12 000,00
Réserve légale	1 200,00					1 200,00
Autres réserves disponibles	50,00					50,00
Autres réserves non-disponibles	627 682,53	(16 807,53)				610 875,00
Résultats reportés	3 430 494,31	229 057,38				3 659 551,69
Dividendes	-					-
Résultat de l'exercice	212 249,85	(212 249,85)	221 184,06			221 184,06
Subventions d'investissement en capital	188 359,91				385 190,78	573 550,69
Total	4 472 036,60	0,00	221 184,06	0,00	385 190,78	5 078 411,44

Au 31 décembre 2024, il n'existe pas de parts bénéficiaires, obligations convertibles et titres ou droits similaires.

Note 9 - Réserves

Note 9.1 - Réserve légale

Sur les bénéfices nets, il doit être prélevé annuellement 5 % pour constituer le fonds de réserve prescrit par la loi luxembourgeoise. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve atteint le dixième du capital. La réserve légale ne peut pas être distribuée.

Note 9.2 - Autres réserves

Au 31 décembre 2024, la Société a réduit sa charge de l'impôt sur la fortune en accord avec le paragraphe 8a de la législation luxembourgeoise sur l'impôt sur la fortune. La Société affecte en réserves indisponibles un montant correspondant à 5 fois le montant d'impôt sur la fortune réduit. La période d'indisponibilité de cette réserve est de 5 années à compter de l'année suivant celle de la réduction de l'impôt sur la fortune.

En 2024, la société a constitué une réserve d'impôt sur la fortune au titre de l'année 2024 pour un montant de EUR 111.800,00, et la réserve d'IF de l'année 2019 redevenue disponible, d'un montant de EUR 128.607,53, a été reprise et reclassifiée sous la rubrique « réserves disponibles ».

Note 10 – Autres provisions

Les autres provisions se composent comme suit :

	2024	2023
	EUR	EUR
Provisions à connotation salariale	699 411,08	637 885,51
Autres provisions	555 113,80	2 315 542,41
Total	1 254 524,88	2 953 427,92

Au 31 décembre 2024, les autres provisions incluent des provisions pour le risque potentiel de remboursement de certaines prestations liquidées par la CNS, dans le cadre du non-respect des normes de qualifications et de dotation du personnel pour les exercices 2022 à 2024. Elles ont été estimées par la Société sur base de la méthode de calcul de la CNS, ainsi que des revendications faites par la Société et acceptées par la CNS lors des contrôles de plausibilité passés pour les activités assurance dépendance et assurance maladie.

Verbandskëscht S.à r.l.
Annexe aux comptes annuels 2024

Note 11 – Dettes

Les dettes se composent comme suit :

	2024 Inférieur à 1 an EUR	2024 De 1 à 5 ans EUR	2024 Supérieur à 5 ans EUR	2024 Total EUR	2023 Total EUR
Dettes résultant de ventes et prestations de services					
<i>Fournisseurs</i>	251 231,51	-	-	251 231,51	361 153,27
<i>Fournisseurs — Factures non parvenues</i>	155 528,70	-	-	155 528,70	71 119,27
<i>Clients créditeurs</i>	6 864,32	-	-	6 864,32	14 090,33
Sous-Total	413 624,53	0,00	0,00	413 624,53	446 362,87
Dettes envers des entreprises liées					
<i>Achats de prestations de services</i>	156 678,14	-	-	156 678,14	453 233,74
<i>Emprunts et avances</i>	-	-	-	-	100 000,00
<i>Merou Gestion - compte courant</i>	10 391,33	-	-	10 391,33	495 462,76
<i>Merou Gestion - dettes intégration fiscale (note 16)</i>	506 787,90	-	-	506 787,90	619 800,00
Sous-Total	673 857,37	0,00	0,00	673 857,37	1 668 496,50
Autres dettes					
<i>Dettes envers associés ou actionnaires</i>	-	-	-	0,00	0,00
<i>Dettes fiscales</i>	587 334,54	-	-	587 334,54	539 065,28
<i>Dettes au titre de la Sécurité Sociale</i>	943 339,86	-	-	943 339,86	871 426,16
<i>Dettes envers le personnel</i>	1 355 509,71	-	-	1 355 509,71	140 843,68
Sous-Total	2 886 184,11	0,00	0,00	2 886 184,11	1 551 335,12
Total	3 973 666,01	0,00	0,00	3 973 666,01	3 666 194,49

Note 12 – Autres produits d'exploitation

Les autres produits d'exploitation pour un montant total de EUR 2.388.022,49 (EUR 651.869,19 en 2023) comprennent des produits exceptionnels détaillés comme suit :

	2024 EUR	2023 EUR
Revenus de locations immobilières	6 000,00	6 000,00
Produits de cession d'immobilisations corporelles	4 250,00	83 658,00
Valeur comptable d'immobilisations corporelles cédées	(831,25)	(8 282,16)
Subventions destinées à promouvoir l'emploi	106 764,70	129 741,88
Autres subventions d'exploitation	23 628,75	113 659,20
Indemnités d'assurance	8 558,57	17 116,27
Reprises sur provisions d'exploitation	2 070 020,00	292 645,25
Quote-part subvention d'investissement en capital	108 075,68	17 123,63
Redevances concession logiciel	22 107,05	-
Autres produits exceptionnels divers	39 448,99	207,12
Total	2 388 022,49	651 869,19

Note 13 - Personnel

La Société a employé 281 personnes à temps plein et en moyenne au cours de l'exercice 2024 (261 en 2023).

Note 14 - Rémunérations allouées aux membres des organes de gestion ou de surveillance et engagements en matière de pensions de retraite à l'égard des anciens membres de ces organes

Aucune rémunération n'a été allouée aux membres des organes de gestion et de surveillance à raison de leur fonction.

Note 15 - Avances et crédits accordés aux membres des organes de gestion ou de surveillance

Il n'a pas été accordé d'avances ou de crédit aux organes de gestion et de surveillance et aucun engagement n'a été pris à leur égard au titre d'une garantie quelconque.

Note 16 - Imposition

La Société est soumise aux règles générales d'imposition applicables aux sociétés commerciales au Luxembourg. A compter du 1er janvier 2018, la Société est fiscalement intégrée, au sens de l'article 164bis LIR, dans la société mère intégrante, Merou Gestion S.à r.l., son actionnaire unique.

Cette dernière étant seule redevable de l'impôt sur le revenu des collectivités et de l'impôt commercial communal, les estimations de ces impôts sont enregistrées dans les comptes annuels de Merou Gestion S.à r.l..

La Société enregistre, toutefois, vis-à-vis de la Société Mère Intégrante, Merou Gestion S.à r.l., une dette correspondant aux impôts sur le résultat (IRC et ICC) dont elle serait redevable en l'absence d'intégration fiscale. Au 31 décembre 2024, le dernier bulletin d'imposition reçu par la Société Mère intégrante, Merou Gestion S.à r.l., concerne l'année 2021.

Au 31 décembre 2024, cette dette se compose comme suit :

	2024	2023
	EUR	EUR
Impôts sur le résultat 2020	-	149 200,00
Impôts sur le résultat 2021	-	45 900,00
Impôts sur le résultat 2022	328 050,00	328 050,00
Impôts sur le résultat 2023	96 650,00	96 650,00
Impôts sur le résultat 2024	82 087,90	-
Total	506 787,90	619 800,00

Le poste « impôts sur le résultat » du compte de profits et pertes se compose principalement de :

	2024	2023
	EUR	EUR
Impôt sur le revenu des collectivités pour l'exercice courant	55 547,82	63 875,00
Impôt commercial communal pour l'exercice courant	26 540,08	32 775,00
Régularisation d'impôt sur le résultat des exercices antérieurs	1 961,95	55 331,49
Total	84 049,85	151 981,49

Note 17 - Transactions avec des parties liées

Au cours de l'exercice, les transactions significatives avec des parties liées ont été conclues aux conditions normales de marché et sont les suivantes :

	2024	2023
	EUR	EUR
Refacturations liées au développement du programme UpCare		
<i>CareIT</i>	185 953,02	179 301,20
Sous-Total	185 953,02	179 301,20
Loyers		
<i>Merou Liv1</i>	136 261,94	128 865,65
<i>Merou Liv2</i>	167 145,72	167 703,32
Sous-Total	303 407,66	296 568,97
Total	489 360,68	475 870,17

Note 18 - Engagements hors-bilan

Au 31 décembre 2024, la Société avait des engagements financiers comme suit :

	2024	2023
	EUR	EUR
Leasings véhicules	353 049,79	732 691,26
Locations bâtiments	405 897,21	389 054,67
Total	758 947,00	1 121 745,93

Note 19 - Evénements postérieurs à la clôture

Il n'existe pas d'évènements postérieurs à la clôture et susceptibles d'avoir une influence significative sur les comptes de la Société au 31 décembre 2024.